

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : CHOPO Guy, DON Daniel, HERIN Christophe, JACQUET Julie, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, PENNE Stéphane, SEBI Carine.

Absente : SEGAS Sophie.

Absents excusés : CASAGRANDE Hervé, COMMENGE Hélène, DONNAINT Cédric, ROBERT Adrien, SAINT-JEAN Marylis.

Ayant donné procuration : COMMENGE Hélène à PENNE Stéphane, DONNAINT Cédric à HERIN Christophe, SAINT-JEAN Marylis à SEBI Carine.

Secrétaire de séance : JACQUET Julie.

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

Sur autorisation des Elus une délibération est ajoutée, nommée : « Création d'une régie à l'occasion des Marchés 2019 »

2019/035 – Délibération : Création d'une régie à l'occasion des Marchés 2019

Il est nécessaire de créer une régie à compter du 8 juillet 2019 pour recevoir les encaissements relatifs à l'emplacement des producteurs du Marché des Pays sur le site d'Aiguelèze dans le cadre de sa gestion par la mairie. Les dépenses seront prises sur le budget communal. Un acte constitutif et des arrêtés nommant les régisseurs titulaires et suppléants seront pris en ce sens.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à créer la-dite régie.

Il est à noter que lors des Marchés de l'été, il sera proposé aux associations de faire fonctionner la rosalie dont la somme recueillie serait au bénéfice de l'association en question.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2019/036 – Délibération : Modification du règlement intérieur des salles

Décision est prise de reporter cette délibération.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2019/037 – Délibération : Modification du règlement de l'assainissement

Il est nécessaire de porter quelques modifications sur le règlement intérieur de l'assainissement, notamment en ajoutant un paragraphe sur l'écrêtement. Dans le cas où des problèmes seraient générés par les piscines engendrant une sur-consommation exceptionnelle sur une année, un écrêtement pourra être étudié en faveur du particulier déclarant un problème de consommation. Dans ce cas, il faudra que sa consommation soit supérieure à 150% de la moyenne des trois dernières années. Un dégrèvement de 50% de la différence entre la moyenne et l'année de consommation pourra être appliqué à la demande du particulier. Cette démarche ne pourra être appliquée qu'une fois par année consécutive et sur justificatif (facture artisan...).

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2019/038 – Délibération : Décision autour des surconsommations d'assainissement

Afin de palier à des situations de surconsommations d'assainissement, la délibération 2019/037 modifiant le règlement intérieur de l'assainissement sera appliquée.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

Foncier : gisements potentiels communaux

La Communauté d'Agglomération est en cours de réalisation d'étude afin d'obtenir l'ensemble des espaces à urbaniser sur le territoire. Une vérification est à porter par les élus. Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est envisagé courant 2023.

Association Golf d'Aiguelèze

L'association du Golf d'Aiguelèze sollicite la mairie pour percevoir une aide financière. Les Elus décident d'approfondir cette demande en fonction du nombre d'adhérents, notamment enfants et adultes riviérois.

Le Dôme des Arts

L'école de danse remercie la commune de lui avoir alloué une subvention.

102^{ème} édition du Congrès des Maires des France

Il aura lieu cette année à PARIS du 19 au 21 novembre 2019.

Taxe d'Aménagement

La Direction Départementale des Territoires a adressé aux communes le plan du territoire de la Communauté d'Agglomération annonçant les taux fixés par commune, pour la Taxe d'Aménagement. Ce point sera revu lors d'une prochaine délibération afin d'envisager d'augmenter le taux de Rivières, actuellement fixé à 3%.

Dynamic Park Vélo

Deux Park Vélos comprenant 5 à 6 emplacements chacun, apposés contre un panneau d'affichage de plan du village ou autre information, sera mis en place gratuitement prochainement. L'un sera situé sur le site d'Aiguelèze, l'autre au niveau du Bourg.

Fin de la séance : 20h00

La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

DELIBERATIONS	THEME
2019/035	Délibération : Création d'une régie à l'occasion des Marchés 2019
2019/036	Délibération : Modification du règlement intérieur des salles
2019/037	Délibération : Modification du règlement de l'assainissement
2019/038	Délibération : Décision autour des surconsommations d'assainissement

Ainsi fait et délibéré le 3 juillet 2019.

Hervé CASAGRANDE	Guy CHOPO	Hélène COMMENGE <i>Procurator à Stéphane PENNE</i>	Daniel DON	Cédric DONNAINT <i>Procurator à Christophe HERIN</i>
Christophe HERIN	Julie JACQUET	Cyril MANEN	Jean-Claude MAUREL	Stéphane PENNE
Adrien ROBERT <i>Absent</i>	Marylise SAINT-JEAN <i>Procurator à Carine SEBI</i>	Carine SEBI	Sophie SEGAS <i>Absente</i>	